

Lons-le-Saunier, le 30 JAN. 2020

direction
départementale
des territoires
Jura

Le directeur départemental des territoires
à
EURL Les 3 A
2, route de Saint-Claude
39360 CHASSAL-MOLINGES

service de l'eau,
des risques, de
l'environnement et
de la forêt

objet : Projet de lotissement sur la commune de Lajoux
références : 39-2020-00011
affaire suivie par : Charlotte BRETON
Pôle eau
tél.: 03 84 86 81 21
courriel : ddt-seref-pe@jura.gouv.fr

Vous avez déposé en date du 24 janvier 2020 un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif à :

Réalisation d'un lotissement sur la commune de Lajoux

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 30 janvier 2020.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration Loi sur l'eau. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Les travaux, objet de la présente déclaration, sont situés, installés, et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de déclaration, sans préjudice des réglementations en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Lajoux où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Jura durant une période d'au moins six mois.

En application de l'article R514-3-1 du code de l'environnement, cette décision est susceptible de :

- recours contentieux devant le tribunal administratif par le déclarant dans un délai de deux mois ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions à la mairie de la commune de Lajoux ;
- recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

horaires d'ouverture :
9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
39015 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr

Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,
Le chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt,



Bertrand BROHON